

APPEL À PROJETS

2020



Chèque numérique pour les exploitations agricoles

COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Cet appel à projets permet de soutenir le développement d'outils numériques facilitant la commercialisation des productions régionales agricoles en circuits courts.



La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage en faveur du climat, de la biodiversité et de la santé avec le programme Néo Terra, pour accompagner et accélérer la transition écologique et énergétique - neoterra.fr



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Innovons aujourd'hui, explorons demain

NEO
TERRA

A.A.P. Chèque numérique pour les exploitations agricoles : commercialisation en circuits courts alimentaires

Quels sont les objectifs ?

» Avec ce début d'année 2020 marqué par une crise sanitaire sans précédent, les filières agricoles et agroalimentaires ont été impactées par la fermeture des marchés alimentaires et des sites de restaurations.

C'est dans ce contexte que de nouveaux débouchés se sont mis en place tels les drives fermiers ou encore les commandes en ligne de produits locaux.

Cet appel à projets est une **opération expérimentale**. Il s'inscrit dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles de Nouvelle-Aquitaine (PCEA). Il permet de soutenir la formation des agriculteurs afin de les accompagner à la commercialisation en circuits courts grâce aux outils numériques.

Qui peut en bénéficier ?

- » **Les exploitants agricoles personnes physiques**, exerçant à titre principal, à titre secondaire ou en tant que cotisants solidaires
- » **Les exploitants agricoles personnes morales**, exerçant dans un cadre sociétaire ou en association
- » **Les collectifs** composés à minima de 50% d'agriculteurs
- » **Les CUMA** (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles)

Pour tout renseignement :

■ Région Nouvelle-Aquitaine

Unité Circuits courts
transformationetcommercialisation@nouvelle-aquitaine.fr

En 1cllic : entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/que-fait-la-region-pour-les-entreprises/les-filieres-prioritaires/filiere-agriculture-agroalimentaire-et-peche

Dépenses

éligibles

- > Les prestations de conseil et de formation aux usages numériques, pour aider à la commercialisation en circuits courts (*réseaux sociaux, places de marché en ligne, newsletters...*)
- > Les prestations de formation pour développer une page web permettant de commercialiser en circuits courts
- > Les dépenses d'hébergement de site web
- > Les dépenses d'adhésion aux sites marchands de produits locaux

Plancher de dépenses éligibles : 1 000€ HT

Montant

des aides

- > 1 exploitation (*dont GAEC*) : **1 000€**
- > 2 exploitations : **2 000€**
- > Projet collectifs
(+ 3 exploitations agricoles) : **5 000€**

Date limite

de dépôt de dossier

30/09/2020



+ d'info

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr